

- ii) **que tous les fonds prévus en vertu du nouveau programme soient versés aux provinces sous réserve qu'elles répondent aux besoins des Indiens non inscrits de leur territoire.**

Comme ce fut le cas pour les Indiens non inscrits et les Métis, le Comité permanent a entendu des témoignages selon lesquels le PNLAADA ne répond pas, de façon générale, aux besoins des Indiens inscrits vivant en dehors des réserves. M. Pat Shirt, directeur général du centre de traitement autochtone *Poundmakers Lodge*, à Edmonton, a souligné la nécessité d'accroître l'aide destinée aux Indiens vivant en milieu urbain. Dans les propos qu'il a tenus devant le Comité, M. Shirt a décrit Edmonton comme étant la plus grande «réserve» du Canada en raison de son pourcentage d'autochtones. Il a fait remarquer que cette forte concentration d'autochtones en milieu urbain rendait la prestation de services de traitement non seulement nécessaire, mais particulièrement rentable. À l'heure actuelle, les programmes destinés à ces autochtones ne sont généralement pas admissibles aux fonds accordés en vertu du PNLAADA.

Les programmes de traitement à l'intention des Indiens vivant en milieu urbain, comme ceux qui sont offerts par l'Association nationale des centres d'amitié et par le *Poundmakers Lodge*, s'adressent aussi bien aux Indiens inscrits qu'aux Indiens non inscrits et aux Métis. Santé et Bien-être Canada devrait encourager la prestation de tels programmes.

Pour venir en aide aux autochtones qui vivent en dehors des réserves, il faudrait mettre des fonds à la disposition d'une vaste gamme d'associations ayant la compétence et l'intérêt voulus pour s'attaquer à la toxicomanie chez les autochtones.

9. Le Comité permanent recommande :

- i) **que les objectifs du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les autochtones (PNLAADA) soient modifiés de façon qu'il prévoie une aide à l'intention des Inuit et Indiens inscrits vivant en dehors des réserves;**
- ii) **que cette aide soit accordée à des groupes communautaires appropriés.**

Bien qu'ils se soient dits généralement satisfaits du PNLAADA, les représentants des groupes autochtones qui ont comparu devant le Comité ont critiqué certaines de ses modalités. La question qui les préoccupait avant tout était celle des priorités établies par le PNLAADA en ce qui concerne le financement des programmes. Les témoins ont dit qu'il fallait accorder plus d'importance aux programmes de prévention et de traitement offerts dans les collectivités. Ils ont notamment mentionné les unités de soins mobiles et les programmes visant à rehausser l'image que les autochtones ont d'eux-mêmes, à favoriser l'épanouissement des cultures autochtones, à assurer des services d'évaluation ou de consultation directe et à évaluer les programmes en place.

À l'heure actuelle, le PNLAADA fait appel au Conseil consultatif national des autochtones pour le conseiller en matière de financement des programmes. Le Comité permanent estime que le Conseil devrait examiner dans quelle mesure les priorités actuelles tiennent bien compte des besoins et qu'il devrait s'assurer que les fonds accordés sont répartis à toute la gamme des programmes requis.